

(35)

43 [La Grange] 2. Aoust. [1816]

35

Voilà, Monsieur, Cléon, Hickin & Pucier. Un livre que je n'ai pas Beaufort; si l'on a la Bibl. publique je vous l'enverrai incessamment. Je vois que la meilleure preuve qu'on puisse alléguer pour prouver que le charap de Neuf est fait partie d'un quadrige, est leur ressemblance à celle de leur allures.

Je suis moins d'accord avec vous sur le dorure. Je vois que les bractes étaient de feuilles d'or plus épaisses que celles dont on se sert maintenant, mais toujours assez minces pour s'appliquer par un mordant. Il ne paraît pas que les anciens aient connu le dorage par l'amalgame de bœuf. Je puis bien concevoir qu'on a pu couvrir de plaques d'or & d'argent des meubles tels que des lits, mais j'ai peine à croire que *ἐπιχρυσος* signifie nécessairement une pareille couverture & encore moins qu'on ait pu envelopper ainsi des statues.

Il me paraît impossible de déterminer l'artiste qui a écrits ces charap. On peut éprouver ce que l'on sait que le style ne s'accordait pas avec leur forme, mais cette manière négative de procéder ne conduit à rien de positif. Nous n'avons aucun monument de typographie ni de caractères qui puissent établir une comparaison à faire

139